

CONSEIL MUNICIPAL du 21 Février 2022.

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane.

Présents :

Adjoints : Mme FUENTES CARMEN - Mr ROCHE Philippe – Mme QUINET Eliane.

Conseillers municipaux : BERGER Frédéric - Mrs BOSSARON Pascal – MENDES Teddy - Mme JAFFEUX Christine - Mr ABAD Mickaël – Mmes BAYLE Léa – Mme RAYNAUD Catherine - Mr BOUHIER Emmanuel.

Absents : PINON Sandra (pouvoir à Mr BERGER) – Mr RICHARD Charles-Henri

▪ **BUDGET COMMUNE INVESTISSEMENT**

➤ **Opération Chaufferie bois.**

▪ **Approbation avant projet définitif et lancement de la consultation des entreprises.**

Le cabinet AES a été choisi pour la réalisation d'une étude et pour la maîtrise d'œuvre de l'installation d'une chaufferie bois. Lors du conseil municipal une présentation de L'APD, réalisé par AES et présenté en commission Développement Durable le 16 février 2022, est exposée aux élus. Les caractéristiques essentielles de ce programme est la définition de l'étendue du besoin à satisfaire pour la réalisation d'une chaufferie bois pour un montant prévisionnel du marché de 100 700 € HT soit 120 840 € TTC.

Monsieur le Maire précise également les dates de lancement de consultation.

- Début de la consultation : 07 mars 2022
- Date limite de dépôt des offres : 07 avril 2022
- Date de début des travaux : 01 juin 2022
- Date de fin des travaux : 30 novembre 2022
- Procédure envisagée : procédure d'appel d'offres adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'Avant Projet Définitif et le cout prévisionnel des travaux pour un montant total de 100 700 € HT et décide de recourir à la procédure d'appel d'offres adaptée dans la cadre du projet et dont les caractéristiques essentielles ont été énoncées selon la délibération N°06-2022. Monsieur le Maire est autorisé à engager la procédure de consultation et à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement. Les dépenses relatives à cette opération seront inscrites au budget communal 2022 à l'opération 123.

▪ **D.E.T.R. - (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Demande de subvention.**

Dans le cadre de la DETR, il convient de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'estimation du projet global pour un montant de 110 805 € HT (estimation APD chaufferie pour 100 700 € HT et estimation de la maîtrise d'œuvre réalisée par AES pour 10 105 € HT) et décide dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux la DETR de demander une dotation à la Préfecture du Puy-de-Dôme. Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier. Les dépenses et recettes relatives à cette opération seront inscrites au budget communal 2022.

▪ **DSIL. (Dotation Soutien Investissement Local). Demande de subvention.**

Dans le cadre de la DSIL, il convient de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'estimation du projet global pour un montant de 110 805 € HT (estimation APD chaufferie pour 100 700 € HT et estimation de la maîtrise d'œuvre réalisée par AES pour 10 105 € HT) et décide dans le cadre de la Dotation de Soutien Investissement Local DSIL de demander une dotation à la Préfecture du Puy-de-Dôme. Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier. Les dépenses et recettes relatives à cette opération seront inscrites au budget communal 2022.

| PLAN DE FINANCEMENT | | | | | |
|---------------------|---------------------|---------------------|---------------|---------------------|--|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| | HT | TTC | | Prévisions | |
| Travaux | 100 700,00 € | 120 840,00 € | DETR | 33 241,50 € | |
| Maitrise d'œuvre | 10 105,00 € | 12 126,00 € | DSIL | 33 241,50 € | |
| | | | Fonds propres | 24 322,00 € | |
| | | | Emprunts | 20 000,00 € | |
| TOTAUX | 110 805,00 € | 132 966,00 € | | 110 805,00 € | |

➤ **Réhabilitation immeuble 13 place de l'église**

▪ **Modification de l'APD et des dates de consultation des entreprises.**

Lors de la commission patrimoine du 7 février 2022, Mme JACOB a signalé qu'il fallait prévoir une trappe de désenfumage. Cet élément entraîne une modification de l'estimation des travaux voir délibération n°09-2022. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation en prenant en compte les éléments du modification de l'APD, de recourir à la procédure d'appel d'offres adaptée dans la cadre du projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement.

Monsieur le Maire précise également les dates de lancement de consultation.

- Début de la consultation : 28 février 2022
- Date limite de dépôt des offres : 24 mars 2022 à 17h
- Commission Appel Offres – Ouverture des plis : 24 mars à 17h
- Commission Appel Offres – Présentation des analyses : 07 avril 2022
- Lancement des ordres de service : 25 avril 2022
- Date de début des travaux : 30 mai 2022
- Date de fin des travaux : Décembre 2022
- Procédure envisagée : procédure d'appel d'offres adaptée.

▪ **BUDGET COMMUNE FONCTIONNEMENT**

➤ **Salles communales - tarifs location – frais nettoyage – location vaisselle.**

Il est nécessaire d'apporter certaines modifications sur les locations des salles communales.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la modification des tarifs selon le tableau annexé. Une pénalité de 100 € sera demandée en cas de nettoyage insatisfaisant. La location du four banal et de l'ancienne mairie est exclusivement réservée aux habitants de la Commune et aux associations communales. En ce qui concerne les associations communales, les salles seront prêtées à titre gracieux, une convention déterminant les conditions de location sera établie en début d'année entre la Commune et l'association et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention. Le forfait de location de la vaisselle est de 30 €, quel que soit la quantité empruntée.

| TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES AU 21/02/2022 | | | |
|---|---------------------------|---------------------|-------------------------------|
| | CENTRE ASSOCIATIF | | |
| | location | caution dégradation | tarif semaine |
| HABITANT COMMUNE | 280 € | 300 € | 150 € |
| NON HABITANT COMMUNE | 600 € | 600 € | 150 € |
| | SALLE DE CHAZELLES | | |
| | location | caution dégradation | tarif semaine |
| HABITANT COMMUNE | 180 € | 200 € | 100 € |
| NON HABITANT COMMUNE | 400 € | 500 € | 100 € |
| | FOUR BANAL | | |
| | location | caution dégradation | tarif semaine |
| HABITANT COMMUNE | 90 € | 100 € | 50 € |
| | ANCIENNE MAIRIE | | |
| | location | caution dégradation | tarif semaine |
| HABITANT COMMUNE | 60 € | 100 € | 50 € |
| | VAISSELLE | | PENALITES DE NETTOYAGE |
| | location | | Toutes salles |
| HABITANT COMMUNE | 30 € | | 100 € |
| NON HABITANT COMMUNE | 30 € | | 100 € |

▪ **DIVERS.**

➤ Des travaux sont prévus au Centre Associatif à Aubiat entre mi septembre et décembre 2022- la salle ne sera pas disponible à la location durant cette période.

➤ Un élu a remarqué que la ville d'Aigueperse avait mis en place un transport solitaire et demande s'il est possible de s'y rattacher. Stéphane BARDIN répond qu'il s'agit d'une initiative de la mairie d'Aigueperse accessible uniquement aux habitants d'Aigueperse. Un service de transports à la personne accessible à tous est mis en place par la COM COM Plaine Limagne.

➤ L'élu a vu aussi sur le site internet de la COM COM Plaine Limagne un appel aux associations à vocation sportive, ayant un réel intérêt communautaire et assurant une formation aux plus jeunes (-de 16 ans) pour l'octroi d'une subvention d'aide à la formation. Dans le cadre de ce soutien, la Communauté de Commune Plaine Limagne lance un appel à candidature entre le 1^{er} septembre 2021 et le 06 janvier 2022.

Prochaines dates pour le C M :

Lundi 14 Mars 2022 à 20h00

Lundi 28 Mars 2022 à 20h30